



Vendredi, le 25 octobre 2024

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 644-24

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 317 960.00 \$ AUX FINS D'AMÉNAGEMENT DES OUVRAGES FAISANT L'OBJET DU PROJET APPELÉ « HALTES-VÉLOS OU RÉSEAU INTERMUNICIPAL D'ACCUEIL DES CYCLISTES »

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 644-24, règlement décrétant une dépense et un emprunt de 317 960.00 \$ aux fins d'aménagement des ouvrages faisant l'objet du projet appelé « Haltes-vélos ou réseau intermunicipal d'accueil des cyclistes ».

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 23^e jour d'octobre 2024.

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 646-24

RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 646-24, règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques. Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 23^e jour d'octobre 2024.

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier